

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 45	Fax : +32 (0) 65 40 41 55	Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE		
Tél : +32 (0) 10 48 29 63	Fax :	Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 109 Philosophie II			
Ancien Code	SOAS1B09	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	C/L/M/C/L/C/L/M/C/L/C/ EAS1090 + CEAH1090		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons Adrian SANCHEZ (sancheza@helha.be) HELHa Campus Montignies Adrian SANCHEZ (sancheza@helha.be) HELHa Campus Montignies (HD) Adrian SANCHEZ (sancheza@helha.be) HELHa Louvain-la-Neuve Nathalie GRANDJEAN (grandjeann@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à amener les étudiants à approcher la Philosophie à travers un apprentissage de concepts, de modes de raisonnement et d'une démarche propres à la discipline.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 La construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**

- 3.1 Construire son identité professionnelle
- 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.

Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**

- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution

- 4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
- 4.3 Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension
- 4.4 Construire un regard critique

Compétence 8 Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation

- 8.1 Valoriser l'engagement et la participation citoyenne des usagers.
- 8.3 Promouvoir la culture et la participation culturelle dans une perspective d'émancipation.
- 8.4 Développer la créativité.
- 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Connaître et comprendre les concepts et notions autour desquelles se structurent et s'organisent les grandes questions philosophiques
- II. Expliquer les enjeux et/ou débats dont elles sont l'objet
- III. Développer un regard et un esprit critique vis-à-vis des thématiques abordées

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus	Mons	SOAS1B09A	Philosophie II	30 h / 3 C
+ HELHa Campus	Montignies	SOAS1B09A	Philosophie II	30 h / 3 C
+ HELHa Campus	Montignies (HD)	SOAS1B09X	Philosophie II	30 h / 3 C
+ HELHa Louvain-la-Neuve	SOAS1B09A	Philosophie II		30 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus	Mons	SOAS1B09A	Philosophie II	30
+ HELHa Campus	Montignies	SOAS1B09A	Philosophie II	30
+ HELHa Campus	Montignies (HD)	SOAS1B09X	Philosophie II	30
+ HELHa Louvain-la-Neuve	SOAS1B09A	Philosophie II		30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 3/60 du Bloc 1.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens, et notamment les dispositions relatives aux examens dispensatoires de la période d'évaluation de janvier en bloc 1.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies (HD)	136 Rue Trieu Kaisin	6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Philosophie II			
Ancien Code	18HD_SOAS1B09X	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEAH1091		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Adrian SANCHEZ (sancheza@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours de philosophie (unité 2) est une suite du contenu théorique du cours de philosophie 1 et poursuit l'objectif d'une mise en pratique concrète et active des notions, concepts et les théories abordées au 1er cours de philosophie. Il s'agit de mobiliser des savoir et savoir-faire en vue d'utiliser les ressources de la philosophie dans le champ de l'action sociale (analyse de situations, analyse du discours, mise en pratique de communautés de recherche, pratiquer le débat, apprendre à réguler une intervention, juger de la cohérence d'une argumentation...).

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

Mobiliser les concepts, les notions et les théories philosophiques vues au Q1 pour analyser et comprendre des situations du travail social.

Identifier et expliquer les enjeux et/ou débats dont elles sont l'objet.

Identifier les présupposés les théories sou jacent à un argumentaire.

Développer un regard et un esprit critique vis-à-vis des thématiques abordées.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Poursuite de l'approche diachronique du Q1

Approche thématique.

Divers thèmes seront abordés (la notion de progrès, les institutions, les règles, les droits de l'homme...) en fonction de questions de société (l'immigration, le travail, l'égalité, la pauvreté, la déviance, la fragilité...).

Démarches d'apprentissage

Alternance entre exposés ex cathedra et séances de travail sur des sujets spécifiques. Les étudiants pourront pendant ces séances bénéficier des infrastructures de l'école (bibliothèque, internet,...) et de l'aide du professeur. Les sujets spécifiques feront l'objet d'un travail écrit et seront rassemblés dans un portfolio.

Lecture de textes et/ou livres en lien avec le thèmes abordé : travail d'analyse & discussion en petits groupes.

Dispositifs d'aide à la réussite

Entretiens collectifs, tutorat, évaluation par l'enseignant et par les pairs en fonction des demandes des étudiants.

Sources et références

Les références bibliographiques seront données au cours.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Connected:

Portefeuille de lecture.

Bibliographie d'ouvrages travaillés

Documents divers (article, vidéos, documentaires...)

Ressources Internet (site web, podcast...)

4. Modalités d'évaluation

Principe

Production journalière à déposer sur connectED au fur et à mesure (la présence et participation en classe est requise) et à rassembler dans un portfolio à remettre le dernier jours de cours. Pondération : 40% de la note finale.

Examen écrit portant sur la connaissance de la matière. Pondération : 60% de la note finale.

Une feuille de route reprenant des explications, des consignes et un échéancier sera présenté en classe et déposé sur ConnectED.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	40	Trv	40
Période d'évaluation			Exe	60	Exe	60

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Pour toutes les sessions, en cas d'examen non présenté ou de portfolio non remis dans les temps impartis, l'ensemble de l'UE est considérée comme « non présenté » ce qui entraîne automatiquement un échec pour l'ensemble de l'évaluation.

En cas d'échec à l'évaluation du Q2 (cote inférieure à 10/20), l'ensemble de l'évaluation devra être représentée à la session suivante, c'est à dire examen et portfolio.

Il n'y aura pas d'examens reprogrammés pendant la session en cours.

Pour les étudiants arrivant en cours d'année, pour les étudiants crédits résiduels, les modalités d'évaluation restent identiques avec la possibilité de rattraper les productions journalières dans le portfolio selon les consignes données au cours

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).